



PLU

Plan Local d'Urbanisme

Commune de Sarzeau

Modification simplifiée n°2

Règlement graphique

Dossier d'approbation

PLAN n°8

Vu pour être annexé à la délibération du 20/09/2023

Pour la commune, Le Maire, Jean-Marc Dupuyrat

Le Maire
Jean-Marc DUPEYRAT

Procédure	Date d'approbation
Elaboration PLU	30/06/2013
Modification 1	02/02/2015
Modification simplifiée 1	20/09/2015
Modification 2	28/06/2017
Modification 3	25/09/2017
Modification 4	10/02/2020
Modification simplifiée 2	25/09/2023



Zone U	Ua	Secteur destiné à l'habitat et aux activités compatibles avec l'habitat (à l'exclusion d'un type d'urbanisation spécifique, devant être généralement en ordre continu dans l'agglomération et les villages, à l'exception des activités et fonctions urbaines compatibles avec l'habitat).
	Uba	Centre ancien de Sarzeau Bourg.
	Ubb	Centres anciens des agglomérations et villages de Saint-Columban - La Dore - Saint-Martin-Thourmay - La Logne/ Farnoux - Saint-Jacques/ Farnoux ou Roudoux - Landerne - Penven - Roudoux/ L'égout - Zones agglomérées - Bâle.
	Ubc	Perimètre du centre ancien de Sarzeau Bourg.
	Ub	Secteur destiné à l'habitat et aux activités compatibles avec l'habitat. Sans caractère central urbain. Il correspond à un type d'urbanisation en ordre continu ou discontinu, disposant des équipements essentiels, en extension d'urbanisation des centres anciens des agglomérations, des villages et des zones urbaines.
	Ubs	Uba
	Ubs	Secteurs d'extension urbaine des agglomérations et des villages.
	Ubs	Uba
	Ubs	Front de mer de Saint-Jacques.
	Ubs	Secteurs urbains identifiés dans le PLU.
Zone M	Ubs*	Secteurs urbains identifiés dans le PLU.
	Ubs*	Secteurs urbains identifiés dans le PLU en SOU.
	Ubs*	Secteurs urbains identifiés dans le PLU en SOU.
	Ubs*	Secteurs urbains identifiés dans le PLU en SOU.
	Ubs*	Secteurs urbains identifiés dans le PLU en SOU.
	Ubs*	Secteurs urbains identifiés dans le PLU en SOU.
	Ubs*	Secteurs urbains identifiés dans le PLU en SOU.
	Ubs*	Secteurs urbains identifiés dans le PLU en SOU.
	Ubs*	Secteurs urbains identifiés dans le PLU en SOU.
	Ubs*	Secteurs urbains identifiés dans le PLU en SOU.
Zone A	As	Secteur destiné à accueillir les équipements publics et d'intérêt collectif.
	As	Secteur d'activités et installations liées aux activités portuaires.
	As	Secteur d'activités et installations liées aux activités portuaires.
	As	Secteur d'activités et installations susceptibles de compléter des résidences individuelles avec l'habitat.
	As	Secteur d'activités et installations susceptibles de compléter des résidences individuelles avec l'habitat, spécifique aux activités commerciales et de services aux particuliers.
	As	Secteur d'activités et installations susceptibles de compléter des résidences individuelles avec l'habitat, spécifique aux activités commerciales et de services aux particuliers.
	As	Secteur d'activités et installations susceptibles de compléter des résidences individuelles avec l'habitat, spécifique aux activités commerciales et de services aux particuliers.
	As	Secteur d'activités et installations susceptibles de compléter des résidences individuelles avec l'habitat, spécifique aux activités commerciales et de services aux particuliers.
	As	Secteur d'activités et installations susceptibles de compléter des résidences individuelles avec l'habitat, spécifique aux activités commerciales et de services aux particuliers.
	As	Secteur d'activités et installations susceptibles de compléter des résidences individuelles avec l'habitat, spécifique aux activités commerciales et de services aux particuliers.
Zone AU	AAU	Secteurs à caractère rural, non ou faiblement développés, destinés à être réservés à l'urbanisation.
	AAU	Secteurs d'extension urbaine des zones à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat. Leur aménagement ne fait pas l'objet d'une réglementation spécifique. Ils sont destinés à être réservés à l'urbanisation.
	AAU	Secteurs d'extension urbaine des zones à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat. Leur aménagement ne fait pas l'objet d'une réglementation spécifique. Ils sont destinés à être réservés à l'urbanisation.
	AAU	Secteurs d'extension urbaine des zones à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat. Leur aménagement ne fait pas l'objet d'une réglementation spécifique. Ils sont destinés à être réservés à l'urbanisation.
	AAU	Secteurs d'extension urbaine des zones à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat. Leur aménagement ne fait pas l'objet d'une réglementation spécifique. Ils sont destinés à être réservés à l'urbanisation.
	AAU	Secteurs d'extension urbaine des zones à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat. Leur aménagement ne fait pas l'objet d'une réglementation spécifique. Ils sont destinés à être réservés à l'urbanisation.
	AAU	Secteurs d'extension urbaine des zones à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat. Leur aménagement ne fait pas l'objet d'une réglementation spécifique. Ils sont destinés à être réservés à l'urbanisation.
	AAU	Secteurs d'extension urbaine des zones à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat. Leur aménagement ne fait pas l'objet d'une réglementation spécifique. Ils sont destinés à être réservés à l'urbanisation.
	AAU	Secteurs d'extension urbaine des zones à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat. Leur aménagement ne fait pas l'objet d'une réglementation spécifique. Ils sont destinés à être réservés à l'urbanisation.
	AAU	Secteurs d'extension urbaine des zones à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat. Leur aménagement ne fait pas l'objet d'une réglementation spécifique. Ils sont destinés à être réservés à l'urbanisation.
Zone A	AA	Secteurs de caractère rural, non ou faiblement développés, destinés à être réservés à l'urbanisation.
	AA	Secteurs de caractère rural, non ou faiblement développés, destinés à être réservés à l'urbanisation.
	AA	Secteurs de caractère rural, non ou faiblement développés, destinés à être réservés à l'urbanisation.
	AA	Secteurs de caractère rural, non ou faiblement développés, destinés à être réservés à l'urbanisation.
	AA	Secteurs de caractère rural, non ou faiblement développés, destinés à être réservés à l'urbanisation.
	AA	Secteurs de caractère rural, non ou faiblement développés, destinés à être réservés à l'urbanisation.
	AA	Secteurs de caractère rural, non ou faiblement développés, destinés à être réservés à l'urbanisation.
	AA	Secteurs de caractère rural, non ou faiblement développés, destinés à être réservés à l'urbanisation.
	AA	Secteurs de caractère rural, non ou faiblement développés, destinés à être réservés à l'urbanisation.
	AA	Secteurs de caractère rural, non ou faiblement développés, destinés à être réservés à l'urbanisation.
Zone AU	AAU	Secteurs à caractère rural, non ou faiblement développés, destinés à être réservés à l'urbanisation.
	AAU	Secteurs à caractère rural, non ou faiblement développés, destinés à être réservés à l'urbanisation.
	AAU	Secteurs à caractère rural, non ou faiblement développés, destinés à être réservés à l'urbanisation.
	AAU	Secteurs à caractère rural, non ou faiblement développés, destinés à être réservés à l'urbanisation.
	AAU	Secteurs à caractère rural, non ou faiblement développés, destinés à être réservés à l'urbanisation.
	AAU	Secteurs à caractère rural, non ou faiblement développés, destinés à être réservés à l'urbanisation.
	AAU	Secteurs à caractère rural, non ou faiblement développés, destinés à être réservés à l'urbanisation.
	AAU	Secteurs à caractère rural, non ou faiblement développés, destinés à être réservés à l'urbanisation.
	AAU	Secteurs à caractère rural, non ou faiblement développés, destinés à être réservés à l'urbanisation.
	AAU	Secteurs à caractère rural, non ou faiblement développés, destinés à être réservés à l'urbanisation.

Liste des emplacements réservés

N°	Destination	Bénéficiaire	Surface (m²)
01	Accès desserte site ostréicole (Le Logon)	Commune	584
02	Aménagement VCI 1 de sécurité village (Le Logon)	Commune	142
03	Elargissement de voie Allée des Chênes (Le Logon)	Commune	110
04	Aire naturelle de stationnement le Scuze (Brillac)	Commune	3 917
05	Agrandissement du cimetière (Brillac)	Commune	4 955
06	Elargissement du chemin du Rahouvet (Brillac)	Commune	107
07	Rue des Cordiers (Sarzeau centre)	Commune	1 105
08	Liaison vers stationnement Toulpichon (Sarzeau centre)	Commune	345
09	ER plan vélo Sarzeau à Penins	Commune	11 504
10	Extension station d'épuration (Kergrange)	SAEP	10 271
11	Stationnement pour manutention et accès zone Lie (Coffourm)	Commune	12 075
12	Accès au 2AU (Kerquet)	Commune	681
14	Elargissement de voie chemin de Becudo (Perivins)	Commune	379
15	Accès au 2AU Mur du Roy (Perivins)	Commune	244
16	Accès au 2AU Mur du Roy (Perivins)	Commune	247
17	Liaison douce Mur du Roy (Perivins)	Commune	217
18	Liaison douce Mur du Roy (Perivins)	Commune	143
19	Elargissement de voie chemin de Kerato (Perivins)	Commune	473
20	Extension équipement mise aux normes assainissement (Landreac)	Commune	32 914
21	Aire naturelle de stationnement de la Plage (Landreac)	Commune	4 599
22	Aire naturelle de stationnement Rue Poul Jent (Landreac)	SAEP	7 981
23	Aire naturelle de stationnement (Suscirio)	Commune	7 178
24	Aire naturelle de stationnement (Beg-Lan)	Commune	10 446
25	Elargissement de voie rue du Parker (Le Roudoux)	Commune	465
26	Aire naturelle de stationnement (Saint-Jacques)	Commune	7 399
27	Elargissement de voie rue Hent Er Princ (Saint-Jacques)	Commune	154
28	Aménagement port, réserve foncière urbaine et portuaire (Saint-Jacques)	Commune	8 649
30	Aménagement village à Saint-Jacques	Commune	1 946
31	Création voie de contournement de Kerquet	Département	145 514

Légende	
Données informatives	Règlement graphique
Limite communale	Limite de zonage
Limite parcellaire	Marges de recul
État dur	Emplacement réservé
Bâtir Hér	Espace boisé classé
	Flaques de submersion marine
	Zone humide
	Nécessaires sonores
	Espaces proches du rivage